



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 JUIN 2024

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 30 Mai 2024,
- 2- Décision modificative n°1/2024,
- 3- Demande de subvention au Département pour la réfection de la couverture du local commercial coiffeuse et autorisation à commencer les travaux avant attribution de la subvention,
- 4- Délibération pour prolonger le délai de réalisation des travaux de défense à incendie sur la parcelle AV0076,
- 5- Règlement d'utilisation du bâtiment 1954,
- 6- Convention de mise à disposition des salles multi-activités du bâtiment 1954,
- 7- Contrat de conditions et prix de location des salles multi-activités du bâtiment 1954,
- 8- Questions et informations diverses.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures et trente-deux minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué (convocation du 20/06/2024), s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sylvie MERCIER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, **Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian AUDEBAUD, Sylvie LIMOGES.**

Secrétaire de séance : Mme Béatrice RAPET

Absents excusés : M. Ludovic MOULINEAU, M. Jean-Pierre DURAND, Mme Delphine BAYOU, M. Jean-Christophe CHAUMET

Absents : Mme Mélissa CHARPENTIER, M. Jean BRETHOMÉ, M. Ludovic ALLU.

Procurat(s) : M. Jean-Pierre DURAND donne pouvoir à Mme Sylvie MERCIER, Mme Delphine BAYOU donne pouvoir à Mme Joëlle DUJARDIN, M. Jean-Christophe CHAUMET donne pouvoir à M. Jean-Luc RABANIER.

Présents : 12

Absents : 7

Votants : 15

► Ordre du jour N° 1

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30/05/2024.

Le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal (séance du 30/05/2024) est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► **Ordre du jour N°2**
Décision modificative n°1/2024.

Madame le maire donne la parole à Mme Béatrice RAPET qui expose à l'assemblée :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						RECETTES					
OP	ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	DM 1	BP 2024	OP	ARTICLE	LIBELLE	BP 2024	DM	BP 2024
148	212	Aménagement Parc du Château	0,00	15 000,00	15 000,00						0,00
	231	travaux	340 374,92	-15 000,00	325 374,92						0,00
					0,00						0,00
					0,00						0,00
					0,00						0,00
					0,00						0,00
TOTAL			340 374,92	0,00	340 374,92	TOTAL			0,00	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES						RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
					0,00						0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	TOTAL			0,00	0,00	0,00

Après en avoir délibéré :
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► **Ordre du jour N°3**

Demande de subvention au Département pour la réfection de la couverture du local commercial coiffeuse et autorisation à commencer les travaux avant attribution de la subvention.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection de la toiture du local commercial communale où se situe le salon de coiffure sis 8 rue de la République et cadastré AO 48.

Elle fait lecture des devis n° 1-24-04-7 du 05/04/2024 de la SARL BONNIN NICOLAS – 4 rue du Silo – 17460 LA JARD et expose le coût estimatif de l'opération ainsi que le plan prévisionnel, à savoir :

Coût estimatif de l'opération

Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT	Numéro de devis
Réfection Toiture local commercial coiffeuse	7763.13 €	1-24-04-7 (SARL BONNIN NICOLAS)
TOTAL	7763.13 €	

Plan de financement prévisionnel

Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande

Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR		0,00 €	0,00 €	
Autre subvention État (à préciser)		0,00 €	0,00 €	
Fonds européens		0,00 €	0,00 €	
Conseil départemental		7763.13 €	3105.25 €	40% (35 % + 5%)
Conseil régional		0,00 €	0,00 €	
Autres (à préciser)		0,00 €	0,00 €	
Sous-total			3105.25 €	
Autofinancement			4657.88€	

Madame le maire propose au Conseil Municipal de solliciter le département pour une demande de subvention à hauteur de 40% (35+5%) avec autorisation d'engager les travaux avant l'attribution de la subvention et d'engager la dépense.

Après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- 1) La réalisation des travaux et l'acceptation du devis n° 1-24-04-7 de la SARL BONNIN NICOLAS pour des travaux **de réfection de toiture pour un montant HT de 7763.13 euros.**
- 2) Demande de financement au **Département de 40% (35+5%) soit 3105.25 euros HT** avec autorisation de réaliser les travaux avant l'attribution de la subvention
- 3) Autofinancement communal d'un montant de **4657.88 euros HT**
- 4) Autorise Madame le Maire à engager les dépenses avant l'attribution de la subvention.

Et autorise Madame le maire à signer toutes pièces relatives à ces achats.

Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°4

Délibération pour prolonger le délai de réalisation des travaux de défense à incendie sur la parcelle AV0076.

Madame le maire expose au conseil :

Par délibération n°D732023 du 06/11/2023, la commune de Thénac s'est engagée à mettre en place une citerne de 120m³ sur la parcelle AV76 pour structurer et organiser la Défense contre l'incendie en cas de sinistre et ceci dans un délai de 12 mois à date de la délibération.

La demande de subvention qui a été demandée à la DETR a été refusée. L'Etat nous a donc demandé de déposer une nouvelle demande de subvention en septembre 2024 pour solliciter la DETR en 2025.

De ce fait, la commune doit prolonger le délai pour la réalisation des travaux de DECI.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Donne un avis favorable à l'unanimité.

Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°5

Règlement d'utilisation du bâtiment 1954.

Madame le maire donne la parole à M. Patrick PAYET, Maire-Adjoint, qui expose : suite à la rénovation de la salle 1954, des salles multi-activités vont être mises à disposition aux services de la commune de THENAC, aux associations régies par la loi du 1er juillet 1901 déclarées et légalement constituées, aux syndicats, aux conseils citoyens tels que définis dans la loi du 21 février 2014, aux partis politiques, aux autres organismes publics ou privés dotés de la personnalité morale, ou tout autre particulier pour un usage restreint.

Ainsi il est nécessaire de mettre en place un règlement d'utilisation de ce bâtiment.

Monsieur PAYET fait lecture du règlement qui a pour objet de définir les conditions générales et particulières d'utilisation des salles municipales situées dans le bâtiment 1954 connues sous la dénomination « salles 1954 » propriétés de la commune de THENAC. (Règlement ci-annexé)

Après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité et adopte le règlement d'utilisation du bâtiment 1954.

Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°6

Convention de mise à disposition des salles multi-activités du bâtiment 1954.

Madame le Maire donne la parole à M Patrick PAYET, Maire-Adjoint, qui expose à l'assemblée qu'il est important de mettre en place une convention de mise à disposition des salles multi-activités du bâtiment 1954 pour les associations pour définir les responsabilités du locataire et du bailleur ce qui évitera les malentendus et les litiges. Elle permettra de fixer les conditions de location, la durée de location, les équipements fournis, les dispositions relative à la sécurité et aux sanitaires, etc.. et protégera les parties en cas de non-respect des obligations contractuelles.

Monsieur Patrick PAYET fait lecture de la convention de mise à disposition des salle multi-activités du bâtiment 1954. (Convention ci-annexée).

Après en avoir délibéré :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité et adopte la convention de mise à disposition des salles multi-activités du bâtiment 1954.

Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Nadège LEGALL, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

► Ordre du jour N°7

Contrat de conditions et prix de location des salles multi-activités du bâtiment 1954

Madame le Maire donne la parole à M. Patrick PAYET, Maire-Adjoint, qui expose : certaines salles multi-activités du bâtiment 1954 vont être non seulement mises à disposition aux associations mais aussi à des tierces personnes (entreprises, particuliers, etc..) : la salle 4, la salle 5 et la salle 7.

Ainsi il faut mettre en place un contrat de location fixant les conditions d'utilisation et de fixer les tarifs de location. Il est proposé :

N° des salles	Capacité d'accueil	Tarif pour les Thénacais et associations thénacaises	Tarif pour les "extérieurs"	Arrhes	Caution
Salle 4	50 personnes	100 euros	200 euros	20%	1000 euros
Salle 5	50 personnes	100 euros	200 euros	20%	1000 euros
Salle 7	130 personnes	200 euros	400 euros	20%	1000 euros

Les arrhes devront être payés à la réservation et la caution déposée à la signature de la convention. Les associations thénacaises bénéficieront de la gratuité des salles 4 – 5 – 7 une fois par an pour l'organisation de manifestations.

Après en avoir délibéré :

POUR : 14

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à la majorité et adopte le contrat de condition de location et les tarifs de location.

Ont voté pour : Sylvie MERCIER, Patrick PAYET, Béatrice RAPET, Joelle DUJARDIN, Jean-Pierre BRUNET, Franck ROCHERIEU-RODRIGUEZ, Karine PROSPER, Jean-Luc RABANIER, Nelly MUSCADET, Christian CHAUMET, Delphine BAYOU, Christian AUDEBAUD, Jean-Pierre DURAND, Sylvie LIMOGES.

A voté contre : Nadège LEGALL

► Ordre du jour N°8

Questions et informations diverses.

- Information de Madame le Maire sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations :
- Espace MECHIN : la signature de l'acte définitif aura lieu le 28/06/2024. Pour la signature de la convention avec l'EPFNA il n'y a pas la nécessité de prendre une délibération. Le bâti sera mis à disposition de la commune. Il faudra ainsi l'assurer.
- Recrutement d'un nouvel agent à l'accueil de la mairie au 01/07/2024 à raison de 24H/semaine en CDD du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024. Il s'occupera entre autre de la gestion des locations des salles communales et assurera les remplacements de congés sur certains postes.
- Suite à la signature de la convention avec l'ANCT, une rencontre a été organisée pour échanger sur les futurs projets sur Thénac : Revitalisation de l'espace MECHIN et du Château MAGUIER.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 heures et 40 minutes.

NOM	Prénoms	Présent(s)	Absent(s)excusé(s)	Absent (s)	Pouvoir (s)	SIGNATURES
ALLU	Ludovic			X		
AUDEBAUD	Christian	X				
BAYOU	Delphine		X		DUJARDIN Joëlle	
BRETHOME	Jean			X		
BRUNET	Jean-Pierre	X				
CHAUMET	Jean-Christophe		X		RABANIER Jean-Luc	
DUJARDIN	Joëlle	X				
DURAND	Jean-Pierre		X		MERCIER Sylvie	
LE GALL	Nadège	X				
LIMOGES	Sylvie	X				
MERCIER	Sylvie	X				
CHARPENTIER	Melissa			X		
MOULINEAU	Ludovic		X			
MUSCADET	Nelly	X				
PAYET	Patrick	X				
PROSPER	Karine	X				
RABANIER	Jean-Luc	X				
RAPET	Beatrice	X				
ROCHERIEU-RODRIGUEZ	Franck	X				